VILLE DE
NYON
CONSEIL COMMUNAL

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 15 mai 2023

Président : M. Marco CARENZA

Rapport sur : Rapport-préavis N° 2023/97

Rapporteur : Mme Béatrice ENGGIST

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le rapport-préavis N° 2023/97 « Protection et promotion pour le renforcement du patrimoine arboré »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'adopter le règlement sur l'utilisation du fonds communal de compensation des arbres ;

2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 185'000.— TTC pour financer les mesures visant à protéger et renforcer le patrimoine arboré nyonnais ;

3. de porter ces montants en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans ;

4. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 160'000.— au budget 2023 et suivants, en augmentation des comptes N° 410.3011.00 et suivants, afin de financer la création d'un poste de responsable du patrimoine arboré à 100% au sein du Service de l'environnement ;

5. de prendre acte que ce crédit sera utilisé prorata temporis sur l'exercice 2023 en fonction de la date d'entrée en fonction ;

6. de prendre acte que la Municipalité inscrira ce montant aux budgets 2024 et suivants ;

7. de prendre acte du rapport-préavis N° 2023/97 valant réponse partielle au postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulé « Plan canopée ».

L'amendement proposé par Mme Laure Damtsas supprimant point 4 est refusé par 53 non, 25 oui et 8 absentions au vote nominal.

Au vote, les conclusions du rapport-préavis sont acceptées par 81 oui, 1 non et 4 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 16 mai 2023.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président : **La Secrétaire :**